



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hépatite B et hépatite C

Question écrite n° 104490

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dépistage des hépatites dans notre pays. Aujourd'hui en effet, 281 000 personnes seraient infectées par l'hépatite B et 230 000 par l'hépatite C. Additionnés, ces deux virus contribueraient au décès de 5 000 personnes par an. Or il s'avère qu'en 2004, seules 45 % des personnes porteuses du VHB et 57 % de celles porteuses du VHC avaient été dépistées, très en-deçà des 75 % préconisés par le plan français de lutte contre les hépatites. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les statistiques concernant ce dépistage pour 2010 et les moyens mis en oeuvre pour améliorer celui-ci.

Texte de la réponse

Un des objectifs du plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012 est d'augmenter la proportion de personnes infectées ayant connaissance de leur statut sérologique : pour l'infection liée au virus de l'hépatite B (présence de l'antigène HBs), passer de 45 % (2004) à 65 % et, pour l'infection liée au virus de l'hépatite C (sérologie positive pour les anticorps anti-VHC/présence de l'ARN du VHC), passer de 57 % (2004) à 80 %. Pour atteindre ces objectifs, l'incitation au dépistage passe par une amélioration de l'information du grand public et des personnels de santé, pour mieux connaître et reconnaître les situations à risque. À cette fin l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) diffuse des brochures sur l'hépatite B et C en direction du grand public et des professionnels de santé, et distribue des journaux dans des lieux de vie communautaires, qui évoquent également les facteurs de risque des hépatites et leur prévention. Une circulaire aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales a également été rédigée en 2009, pour rappeler au personnel des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (CARRUD) l'importance de l'incitation au dépistage des hépatites chez les usagers de drogues fréquentant ces lieux d'accueil. La surveillance de l'activité de dépistage, en France, effectuée par l'Institut de veille sanitaire (InVS), s'appuie sur le réseau RenaVHC/B, composé de laboratoires publics et privés, sur le bilan des centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et sur les données de remboursement de l'assurance maladie. L'activité sérologique globale de l'hépatite C (anticorps anti-VHC), au sein des 123 laboratoires du réseau RenaVHC/B, a augmenté de 26 % entre 2000 et 2009 ; le nombre de dépistages, s'établit depuis 2006, autour de 280 000 tests par an. L'activité sérologique globale de l'antigène HBs (AgHBs), au sein des 167 laboratoires du réseau Rena-VHC/B ayant participé à la surveillance du dépistage de l'hépatite B en 2008 et 2009 a également légèrement augmenté (+ 4 %) et s'établit, en 2009, à 402 000 tests. Enfin, le pourcentage de personnes infectées ayant connaissance de leur statut sérologique sera étudié lors de la prochaine étude de prévalence, programmée par l'InVS en 2014.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104490

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3322

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8918